

# Règlement unique Odyssée Arverne

## 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2022

### I. Run & Bike

#### Article 1 : L'épreuve

Le Bike and Run est organisé sous l'égide de la FFTRI. La course se déroule par équipe de deux concurrents avec un seul vélo tout terrain (VTT uniquement pour respecter l'équité entre les participants, vélo de route et Gravel interdits) le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

#### Article 2 : Modalités de l'épreuve

Le port du casque est obligatoire pour les 2 coéquipiers tout au long de la course. Tout au long du parcours, les équipiers ont l'obligation de rester ensemble, le VTT doit être passé de main en main, il ne doit pas être posé à l'avant du coureur à pied sur le parcours. Une zone de regroupement est prévue sur le parcours XS et 3 sur le parcours S pour contrôler le passage des équipes.

#### Article 3 : Départ / Arrivée

La zone de départ et la zone d'arrivée se situent sur le plateau de Gergovie, à côté du Musée Archéologique de la Bataille de Gergovie. Chaque équipe devra passer par la zone de départ pour la vérification obligatoire du matériel effectuée par les arbitres de la FFTRI. Les vttistes iront ensuite se positionner dans la zone prévue à cet effet, sur le parking.

#### Article 4 : Modalités de participation

La course est ouverte à toute personne, homme ou femme, licenciée ou non. Inscription par équipe de deux, mixte ou non.

- Course « mini-poussins/poussins » 6 -9 ans (1km) : né de 2013 à 2016
- Course « pupilles-benjamins » 10-13 ans (3kms) : né de 2009 à 2012
- Course XS (5kms) : né en 2008 et avant ( à partir de minimes)
- Course S (12kms) : né en 2006 et avant ( à partir de cadet)

#### Article 5 : Modalités d'inscription

Conformément aux articles L231-2 et L231-3 du code du sport et selon la réglementation de la Fédération Française de Triathlon, chaque participant doit respecter les conditions suivantes :

Ces épreuves sont ouvertes, aux licenciés FFTRI 2022 et aux non licenciés FFTRI munis d'un Pass Journée Compétition + certificat médical de moins d'un an à la date d'inscription et comportant la mention « Apte à la pratique en compétition du Sport » ou « Apte à la pratique en compétition du triathlon » ou « Apte à la pratique en compétition du Bike and Run ».

Les inscriptions s'effectueront en ligne grâce au lien disponible sur notre site internet : <https://www.odyssee-arverne.fr>

*Les tarifs d'inscription sont :*

- Bike and Run Jeune : Gratuit
- Bike and Run XS : 15 € par équipe / gratuit pour les équipes de DEUX personnels UCA et INP Clermont ou de DEUX étudiants UCA et INP Clermont
- Bike and Run S : 20 € par équipe / gratuit pour les équipes de DEUX personnels UCA et INP Clermont.

*A ces coûts, il faut rajouter les frais de commission d'inscription en ligne ainsi que le coût du pass compétition pour chaque non-licencié FFTRI qui est de : 2 € (excepté pour la course Jeunes)*

#### **Article 6 : Retrait des dossards / modalités d'utilisation des dossards**

Les dossards sont à retirer le jour de la course sur le site de l'évènement sous la tente « retrait des dossards » sur présentation d'une pièce d'identité ou de la licence et des éventuelles pièces manquantes du dossier le samedi 1er octobre 2022 dès 08h15.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité durant la course. Il doit être donc toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut être fixé sur le sac ou une jambe. Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour avoir accès aux aires de départ et de ravitaillement en fin de course.

#### **Article 7 : Parcours**

Un descriptif détaillé du parcours est mis en ligne. Il comprend les informations pratiques. Le Run & Bike est une course empruntant des voies goudronnées fermées à la circulation et des sentiers tout terrain. L'épreuve se déroule à allure libre et est chronométrée. À tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires des épreuves prévues au programme. Elle se réserve également le droit d'annuler une épreuve pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure. Aucun remboursement ne pourra être demandé.

## **II. Initiation à la course d'orientation**

#### **Article 8 : L'activité d'initiation à la course d'orientation et modalités**

Munis d'une carte et d'un livret de résolution d'énigmes, les équipes formées des membres d'une même famille ou de duos d'ami(e)s, partent à la recherche de balises disséminés sur le plateau de Gergovie. Chaque énigme résolue permet d'obtenir un indice pour lever un mystère final à retrouver au point de départ. Les départs se feront en continu de 14h à 15h le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2022.

#### **Article 9 : Respect des sentiers**

Les balises et énigmes sont réparties en suivant les sentiers de petite randonnée du plateau. Les participants ont l'obligation de rester sur les sentiers balisés, sous peine de disqualification.

#### **Article 10 : Modalités d'inscription**

Les inscriptions s'effectueront en ligne grâce au lien disponible sur notre site internet : <https://www.odyssee-arverne.fr>. Selon l'affluence, une inscription sur place sera possible. La participation est gratuite.

#### **Article 11 : Départ / Arrivée**

Le départ et l'arrivée s'effectuent à l'extérieur du Musée, sous la tente dédiée à la course d'orientation.

### **III. Ateliers**

#### **Article 12 : Ateliers et modalités**

Des ateliers d'immersion dans la vie quotidienne des Arvernes seront proposés tout au long du samedi 1<sup>er</sup> octobre. Diverses activités manuelles et ludiques seront réparties sur la journée devant le Musée.

#### **Article 13 : Modalités d'inscription**

Les inscriptions se feront sur place le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2022.

### **IV. Randonnée**

#### **Article 14 : Randonnée et modalités**

Une randonnée de 9km est proposée le dimanche 2 octobre. Elle peut s'effectuer à pied, en marchant ou en courant, à vélo dans le respect des randonneurs pédestres. Les chiens en laisse sont acceptés. Les départs se font à la carte entre 8h30 et 11h.

Le parcours reliant le plateau de Gergovie et le petit camp de César se fait en autonomie dans le respect du balisage.

Une randonnée commentée par nos chercheurs est proposée à partir de 9h. Celle-ci est uniquement accessible à pied, les chiens ne sont pas autorisés.

#### **Article 15 : Modalités d'inscription**

Les inscriptions s'effectueront en ligne grâce au lien disponible sur notre site internet : <https://www.odyssee-arverne.fr>

*Les tarifs d'inscription sont :*

- Randonnée libre : 5€ / gratuit pour les moins de 12 ans
- Randonnée scientifique commentée : 10 € / gratuit pour les moins de 12 ans

### **V. Général**

#### **Article 16 : Mesures sanitaires**

Les mesures sanitaires en vigueur le jour de l'événement devront être respectées. Les gestes barrières devront être respectés sur l'ensemble du site et durant l'intégralité de l'évènement, afin d'assurer la sécurité sanitaire de tous.

#### **Article 17 : Sécurité et assurance**

Un poste de secours est implanté sur le site de l'événement. Ce poste est en liaison téléphonique avec l'organisateur et les signaleurs. Une équipe médicale de régulation est présente durant toute la durée de l'épreuve. Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Les secouristes officiels sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve de Run & Bike. Un coureur faisant appel à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du participant. Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols et accidents éventuels.

**Article 18 : Règlement et éthique des participants**

La participation à toute activité entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de l'événement publiés par l'organisateur. Tout participant vu en train de jeter ses déchets sur le site en dehors des zones prévues à cet effet sera exclu ou disqualifié. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans les couper. Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.